COMMUNE DE
ROMAINMÔTIER-ENVY

# Préavis municipal n° 01/2024 – mars 2024
# Adaptation du pont de l'abbatiale aux véhicules lourds

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les Communes et du règlement du Conseil général, la Municipalité sollicite votre approbation pour la rénovation-adaptation du pont de l'abbatiale afin de permettre aux véhicules lourds liés à la défense incendie, d'accéder aux différents bâtiments de l'enceinte de l'abbatiale.

## Introduction

Le SDISPO (Service de Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe) a pour objectif de réaliser un plan d'intervention en cas d'incendie ou autre problème grave, dans le périmètre de l'abbatiale. Ce plan sera suivi d'exercices pratiques. La municipalité et les propriétaires concernés soutiennent ce projet visant à préparer au mieux toute intervention, en cas d'incendie en particulier. Ce plan s'avère complexe mais complet car il s'agit, pour les pompiers, d'éteindre un incendie tout en protégeant et préservant au maximum les biens historiques.
La municipalité remercie le SDISPO pour la mise en place du plan d'intervention et des exercices à venir.

## Situation

*Emplacement concerné pointé par la flèche rouge*

*Pont dans son état actuel*

## Objectifs des travaux

Les travaux de rénovation du pont de l'abbatiale ont pour objectifs principaux :

- Permettre à des véhicules lourds de premières d'interventions (incendie) de pouvoir atteindre l'enceinte de l'abbatiale, en particulier aux camions-échelles.
- Permettre, de manière exceptionnelle, à des véhicules lourds de pénétrer dans l'enceinte de l'Abbatiale pour des travaux d'entretien ou évènements exceptionnels.

## Travaux

Parallèlement aux éléments techniques permettant aux véhicules de plus de 18 tonnes d'emprunter, à l'avenir, le pont, la municipalité a pris conseil auprès de la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine) et son département des monuments et sites.
Après avoir analysé deux variantes proposées, dont l'une consistait à démolir entièrement le pont et construire un nouveau tablier, la municipalité a retenu la variante maintenant et renforçant le pont actuel et en particulier les garde-corps du début du siècle dernier.
Les travaux consisteront donc à intégrer une dalle en béton armé de 28cm d'épaisseur, après avoir dégrappé le tout-venant, du pont actuel.
Sachant que le niveau fini devra être le même qu'actuellement, il ne sera pas possible d'apposer une couche de finition en bitume ou autre. Le béton lisse ou rainuré sera donc visible.

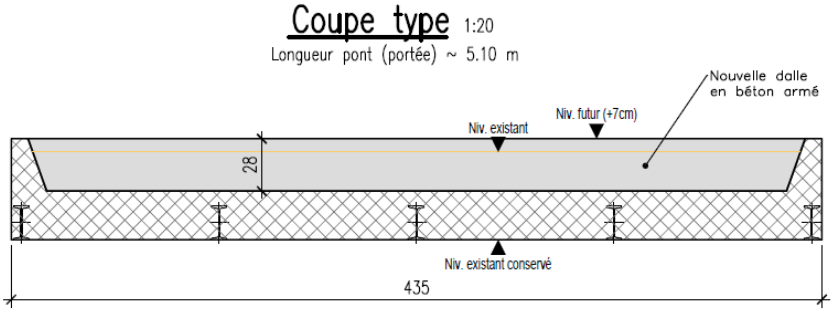

## Devis des travaux selon offres rentrées

| **Descriptif des travaux** | **Montants CHF** |
|---|---:|
| Installation de chantier | 2’000.- |
| Béton-béton armé renforcement | 24'000.- |
| Régie | 2’500.- |
| Honoraires et débours (Nicod Ingénieurs SA) | 3'200.- |
| | |
| **Total (TTC)** | **31’700.-** |

## Planning

Les travaux seront planifiés avec l’entreprise choisie, dès l’acceptation de ce préavis, et réalisés ce printemps.

### Financement et remboursement

La municipalité propose de financer ces travaux par la trésorerie courante et donc de les amortir en 2024.

## Demande de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil générale de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 3 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés pour l'adaptation du pont de l'abbatiale au passage de véhicules lourds.
- **de financer** cette rénovation de 31'700.- par la trésorerie courante.
- **d'amortir** cette rénovation sur l'année 2024

Romainmôtier, le 4 mars 2024

Au nom de la Municipalité

| | |
|---|---|
| Le Syndic | La Secrétaire |
| *(Signé)* | *(Signé)* |
| M. Benoit | L. Lavanchy |